



Cofinancé par
l'Union européenne



APPEL A CANDITATURE
Réussite éducative
Prestations de service
Aide aux devoirs
Exercice 2026

Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite éducative.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
 - Prendre en compte la parole de l'enfant.
 - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
 - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).

- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
 - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).

- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
 - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
 - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation par la mise en place d'aide aux devoirs.

Éléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes par des accompagnements à la scolarité en individuelle et/ou collectif.

Les actions de parentalité sont exclues.

Public

Cette action s'adresse à des enfants de 06-17 ans présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

Le public sera orienté suite au repérage par la coordinatrice du dispositif de réussite éducative mise en place dans le cadre du FSE+. Le nombre d'enfants bénéficiaires dépendra de l'enveloppe financière disponible dans le cadre du FSE+ 2026-2027.

Le public non inscrit dans le dispositif ne pourra être pris en charge.

Lieux géographique concernés

Toutes les écoles de la commune ainsi que le collège et le lycée sont concernés par l'opération.

Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser l'autonomie d'apprentissage par un accompagnement méthodologique à la scolarité individuel ou collectif. Cet accompagnement peut se faire également à domicile.

Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur l'année 2026 après les cours, le mercredis et/ou les samedis durant la période de février à décembre 2026.

Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...),

Chaque support devra être apposé des logos suivants avec logos de l'UE en premier et de même gabarit :



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2026 avant le 31 janvier 2027 avec logos. Il est attendu une feuille de suivi personnalisé, un livret d'émargement des jeunes suivis.

Lieu d'exercice

Les accueils se feront dans les écoles de la commune en concertation avec la collectivité et ou dans les maisons de quartiers (prestation 1) ou à domicile (prestation 2) en fonction de la prestation choisie.

Modalités et coût de la prestation

La participation financière est attribuée dans le cadre du fonds social européen (FSE+) sans participation des familles. Le projet retenu tiendra compte des critères de sélection des enfants, du nombre d'enfants pouvant être accueillis et du budget prévisionnel présenté.

Il vous est proposé de vous positionner en fonction de votre capacité selon les lots présentés et de la prestation choisie :

Lot 1 : aide aux devoirs pour les collégiens et/ou lycéens

Lot 2 : aide aux devoirs pour les élèves des classes élémentaires du centre bourg (Centre-ville et Grande-Ravine)

Lot 3 : aide aux devoirs pour les élèves des classes élémentaires de Trois-Bassins littoral

Critères de sélection des candidats (note sur 20)

- Formulaire joint 2pts
- Qualité des intervenants 6 pts
- Expériences 10 points
- Capacité d'accueil des enfants 2 pts

Le candidat ayant eu la note la plus élevée sera retenue. Un candidat pourrait également être retenu s'il est le seul à intervenir sur un site en besoin d'accueil.

Prestation 1 Aide aux devoirs en école ou lieux adaptés type maison de quartier...

En individuel

Aide aux devoirs pour les enfants scolarisés en primaire

- Durée de la séance : 1 heure à raison de deux fois/semaine (possibilité de regrouper les heures sur une seule journée)
- Budget alloué : 20 € par jeune accompagné/heure

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure à raison d'une fois par semaine (possibilité de regrouper les heures sur une seule journée)
- Budget alloué : 20 € par jeune accompagné/heure

Prestation 2 : aide aux devoirs à domicile

Aide aux devoirs pour les enfants scolarisés en primaire

- Durée de la séance : 1 heure à raison de deux fois/semaine (possibilité de regrouper les heures sur une seule journée)
- Budget alloué : 25 € par jeune accompagné/heure

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure à raison de deux fois/semaine (possibilité de regrouper les heures sur une seule journée)
- Budget alloué : 25 € par jeune accompagné/heure

Règlements

Le prestataire sera rémunéré en fonction du nombre d'heure et du nombre d'enfant accompagné et orienté sur la base d'un état récapitulatif mensuel indiquant le nom/prénom du bénéficiaire et en précisant le descriptif sommaire de l'accompagnement apporté validé par l'un des parents du bénéficiaire et de la Collectivité.

Il faudra joindre votre relevé d'identité bancaire.

Pièces justificatives

Vos propositions doivent inclure :

- ✓ Le formulaire joint renseigné
- ✓ L'attestation d'assurance

Date limite de dépôt

Vos propositions doivent être transmises **avant le 03 novembre 2025 à 12h00** par :

Courrier postal avec accusé de réception ou déposé contre récépissé à :

Monsieur le Maire
Commune de Trois-Bassins
02 rue du Général de Gaulle 97426 Les Trois-Bassins
A l'attention de Monsieur RANGAMA Yohan

Ou

Mail :

- assistantdre@ville-troisbassins.re
- dre@ville-troisbassins.re

Personnes à contacter

RANGAMA Yohan
Gestionnaire FSE+
0692475878

GALAOR Gladys
Référente de parcours DRE FSE+
0692535170